

Vendanges communales 2021

Avec ses 13,5 hectares de vignes, Bourg-en-Lavaux est l'un des plus grands domaines communaux du canton de Vaud.

Notre vigneronne et nos deux vignerons tâcherons se sont démenés pour produire des raisins de qualité, malgré des conditions climatiques difficiles.

Après deux épisodes de grêle, les 12 et 24 juillet, la fin de maturation s'est bien déroulée.

Les vendanges ont démarré le 9 octobre sous un soleil radieux. Les quantités récoltées sont supérieures au millésime 2020, mais en dessous des droits de production.

Il s'est récolté environ 73 tonnes de chasselas, dont 32 de Villette-Lavaux, 31 d'Epesses-Lavaux et 10 de Calamin Grand Cru. Pour les divers cépages rouges (Plant Robert, Gamaret et Garanoir), il est rentré environ 4300 kilos. Les degrés Oechsle ont été entre 79° et 97°.

Vous pourrez venir déguster et apprécier ce millésime équilibré lors de notre traditionnelle mise des vins qui se déroulera, si les conditions sanitaires le permettent, le vendredi 25 février 2022.

Révision du Guide Paysage de Lavaux

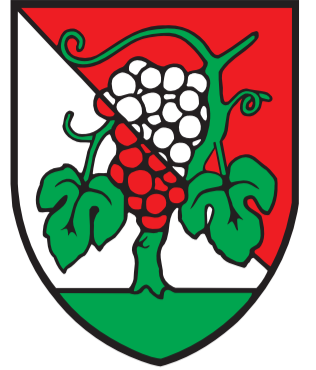
La commune de Bourg-en-Lavaux est membre de la commission intercommunale de Lavaux (CIL). Cette dernière a récemment présenté son Guide Paysage actualisé. Il est disponible dès maintenant pour un large public. Dès sa publication en 2012, ce document s'est imposé comme ouvrage de référence en matière d'intégration des constructions dans le site de Lavaux UNESCO et constitue un outil de travail incontournable pour tous les professionnels, acteurs locaux et propriétaires qui sont confrontés à l'urbanisme et la police des constructions.

Le Guide traite des trois grandes thématiques que sont les aménagements extérieurs, l'architecture et le paysage et se présente comme un ouvrage de références et de recommandations pratiques apte à guider les acteurs de la construction dans leur projet. L'objectif initial demeure inchangé et vise un développement durable du paysage de Lavaux où agriculture, viticulture, habitants et visiteurs cohabitent en bonne intelligence et travaillent à mettre en valeur l'authenticité du lieu.

Cette troisième mouture du Guide parachève un travail réalisé par un comité de pilotage composé de professionnels et de représentants des communes sur une durée d'environ deux ans et a été soutenue par le canton de Vaud et la Confédération.

Le guide est à télécharger sur www.cil-lavaux.ch et des exemplaires papier peuvent être commandés auprès de la CIL sur demande.

la feuille



N° 09 – 2021

de Bourg-en-Lavaux

INFORMATIONS MUNICIPALES

NATURE

Chenilles processionnaires - Dès maintenant et jusqu'au 30 janvier !



Chenilles processionnaires du pin. Pour ce faire, la lutte mécanique est la méthode recommandée. Elle doit être effectuée dès l'apparition des nids et avant le 30 janvier. Elle consiste à couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu ou à installer des pièges écologiques dont le contenant avec les chenilles est ensuite brûlé. Dans tous les cas, il faut se munir de gants. Les poils de la chenille processionnaire sont particulièrement urticants et provoquent des brûlures parfois importantes !

pour les êtres humains. Ceci est toujours plus d'actualité car le papillon dit processionnaire du pin devient beaucoup plus présent dans nos contrées.

Si après quelques années, une lutte régulière et bien conduite ne donne pas de résultats, un abattage de l'arbre peut être envisagé – son remplacement devrait se faire par une espèce non visitée par le papillon. Il est également conseillé de tenir compte de la présence de ce papillon dans le choix des essences lors de nouvelles plantations.

Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre les che-

Chaque chenille fait partie de l'écosystème de la pinède et sa présence n'est problématique que

La Municipalité

ENVIRONNEMENT

Déchets verts : une qualité à améliorer



La Coulette SA à Belmont, centre d'acheminement des déchets verts de la commune de Bourg-en-Lavaux, nous informe que l'homogénéité de ces déchets a fortement baissé depuis plusieurs mois, au point que la matière acheminée ne peut plus être utilisée sans un traitement complémentaire.

Les déchets verts (résidus d'aliments crus, petits branchages, feuilles, tontes de gazon, de quantité n'excédant pas 110 litres) peuvent être amenés directement à La Coulette ou à la déchèterie, mais sont en grande majorité récoltés dans la tournée hebdomadaire porte-à-porte du lundi. Ces derniers sont malheureusement de plus en plus souillés par des matières

indésirables (sacs d'emballage plastique non dégradables, bouchons de PET, pots de fleurs, capsules de café, etc.). Leur présence nécessite un pré-tri avant la transformation en compost, ce qui engendre un surcroît de manutention, synonyme de coûts supplémentaires pour la commune.

La Municipalité en appelle à la responsabilité citoyenne de l'ensemble de la population pour procéder à un tri rigoureux des déchets verts, condition indispensable pour garantir une bonne qualité de compost et maintenir les coûts de gestion de ces déchets dans une mesure raisonnable. Le service de l'assainissement est à votre disposition en cas de question (021 821 04 44).

CIRCULATION

Développement du stationnement payant à Cully

La municipalité poursuit sa politique de stationnement payant au centre de Cully. Deux nouvelles zones sont créées, à la place d'Armes et à la place de l'Hôtel de Ville (en bleu sur le plan).

Désormais, ces 30 places seront équipées de deux nouveaux horodateurs permettant le stationnement payant au même prix que les autres zones déjà existantes. L'objectif principal de la Municipalité est d'éviter les voitures «ventouse» au centre de Cully et de favoriser les rotations pour les commerces.

Les horaires payants : du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi entre 8h et 17h. En dehors de ces horaires, le stationnement est libre. Les autorisations et macarons ne sont pas admis sur ces zones.

